



La campagne de collecte de la Taxe d'Apprentissage 2022 est lancée !

publié le 01/02/2022 - mis à jour le 02/02/2022

Redonner confiance à nos élèves de l'enseignement adapté, voici notre mission et vous pouvez y contribuer.

Descriptif :

La Campagne de collecte de la Taxe d'apprentissage 2022 est lancée.

Cette source de financement est indispensable pour le bon fonctionnement de nos ateliers SEGPA : achat de matière d'œuvre, actualisation des équipements...

La Campagne de collecte de la Taxe d'apprentissage 2022 est lancée.

Cette source de financement est indispensable pour le bon fonctionnement de nos ateliers SEGPA : achat de matière d'œuvre, actualisation des équipements... Nous avons préparé en lien avec le Collège Rabelais (en réseau sur les ateliers) une plaquette de présentation de la SEGPA avec un bordereau de versement de la Taxe d'apprentissage. Vous les trouverez en PJ.

Redonner confiance à nos élèves de l'enseignement adapté est notre mission, et il est possible d'y contribuer par ce biais : Merci de l'attention que toute entreprise pourra porter à cette collecte.

Documents joints

 [bordereau_ta_2022](#) (PDF de 276.1 ko)

 [prospectus_taxe_d_apprentissage_2022_a_2_](#) (PDF de 2.6 Mo)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.